

SYNDICAT DES PERSONNELS DE CATEGORIE A ET B

Paris, le 20 janvier 2022

QUEL AVENIR POUR LES DIRECTEURS ET LES GREFFIERS ?

Alors que les syndicats majoritaires vous promettent qu'enfin ils vont agir et vous transmettent des sondages inutiles, alors même qu'ils n'ont absolument rien fait, ni rien proposé, alors qu'ils en avaient l'opportunité et ce depuis de nombreuses années. Entre boycotts inefficaces pour les uns et signature complice de statuts défavorables à nos professions pour les autres, la déception est grande.

Alors que d'autres syndicats vous promettent des miracles en vous transmettant des mails vides de sens (mais plein de belles couleurs, il faut le reconnaître), ne comportant aucune revendication ni même aucune orientation pour nos professions.

Alors que d'autres enfin se créent avec des noms improbables et à l'affichage statutaire contradictoire dans un seul but d'opportunisme en cette année d'élections, voici un point sur quelques unes de nos principales revendications pour les directeurs et les greffiers :

Pour les directeurs,

Nous revendiquons la gouvernance des juridictions car le budget est géré de façon catastrophique et ce, parce qu'il est géré par des magistrats. Depuis des années, certains syndicats évoquent également cette idée, mais ne soyons pas dupes, comment peuvent ils ou veulent ils le mettre en œuvre quand ce sont ceux-là même qui s'associent volontiers aux syndicats de la magistrature !

Un constat d'échec doit être fait. En effet, les magistrats s'ils peuvent être d'excellents juristes, ils sont en revanche de piètres gestionnaires.

La réorganisation des juridictions, demandée dans la tribune de décembre dernier, est bien évidemment une priorité. Mais que veulent les magistrats ? Ce sont eux qui les gèrent déjà pour les résultats que l'on connaît !

Tous les ans, le constat est le même. Tantôt des crédits d'engagement sont annulés pour des montants faramineux! Tantôt des dépenses sont exigées pour satisfaire des égos sans aucune considération de bonne gestion des deniers publics ni d'amélioration des conditions de travail.

Il est scandaleux que le ministère et ses magistrats soit disant « gestionnaires » soient incapables d'utiliser la totalité des crédits mis à leur disposition.

Il faut décharger les magistrats de ces fonctions d'administration et de gestion pour les confier à des « administratifs », directeurs des services de greffe judiciaires ou attachés d'administration comme cela est fait au sein des autres ministères. Chacun son métier.

Nous demandons également la fusion du corps des directeurs des services de greffe avec celui des attachés car elle est nécessaire vu le peu de perspectives de carrière et le peu de postes qui s'offrent aux directeurs. Surtout, elle permettra aux directeurs d'aller plus facilement trouver ailleurs ce qu'ils n'ont jamais eu au ministère de la Justice : reconnaissance, indépendance dans les prises de décisions, confiance et aussi rémunération plus attrayante !

Certains magistrats contestent notre autorité, s'immiscent dans la gestion des juridictions notamment dans l'affectation des personnels et ne nous respectent pas. Cela doit cesser. Le statut d'attaché pourra asseoir notre autorité et notre indépendance de façon plus efficace. Et arrêtons de croire, comme certains autres syndicats le laissent à penser, que le maintien de notre statut actuel est la reconnaissance de notre spécificité ! Ce temps est révolu. Aujourd'hui, nous arrivons dans une situation ubuesque où nous sommes recentrés sur des fonctions de gestion, d'administration, d'encadrement et d'expertise sans avoir d'autonomie, de moyens et de perspectives de carrière.

Pour les greffiers,

Nous considérons qu'il ne faut pas diviser la profession mais qu'il ne faut pas non plus faire miroiter n'importe quoi à nos collègues greffiers qui ne sont pas dupes.

Nous souhaitons une revalorisation des grilles indiciaires de tous les greffiers car celles-ci sont indignes et ne sont pas à la hauteur des responsabilités et des compétences des greffiers.

Nous indiquons depuis plusieurs années, qu'il faut également donner la possibilité à ceux qui le souhaitent d'évoluer sur des fonctions d'assistant du contentieux, corps de catégorie A qui serait créé à cette fin.

Le corps de directeur des services de greffe n'attire plus et on comprend bien pourquoi, il faut cependant permettre aux collègues de progresser et il faut récompenser l'effort. Nous prôtons effectivement la culture de l'effort et non la culture des classes. Faire des études, passer des concours, des examens ce n'est pas une tâche facile, il faut donc accompagner et récompenser ceux qui le font mais aussi ceux qui s'investissent pleinement dans leurs fonctions au quotidien. Des perspectives doivent leur être offertes.

Les greffiers disposent des diplômes et des compétences nécessaires pour que l'on cesse de recruter des intervenants extérieurs qu'il faut former : assistants de justice, juristes assistants, conciliateurs etc. Les greffiers ont également une meilleure connaissance de l'institution judiciaire leur permettant d'être opérationnels rapidement.

Nous défendons donc la création d'un nouveau corps de greffiers, de catégorie A, qui verrait ses fonctions réparties en deux grands blocs, l'un procédural avec l'assistance des magistrats à l'audience ou en cabinet et l'autre juridique avec l'assistance des magistrats dans la préparation des dossiers, l'élaboration des décisions, etc.

Pour les fonctions purement administratives, nous souhaitons le recrutement d'adjoints administratifs et de secrétaires administratifs.

N'hésitez pas à nous contacter, notre équipe est à votre disposition pour vous renseigner, vous conseiller et vous défendre.

Pour le bureau

Elise COMPANY
Secrétaire générale